VOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX
Edwige EME et Yves KRATTINGER
Canton de Rioz

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAÔNE

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA HAUTE-SAÔNE CANTON DE RIOZ

22 mars 2021

ÉDUCATION – COLLÈGES PUBLICS - CONTRIBUTIONS INTERDÉPARTEMENTALES COLLÈGIENS

*L'**article L.213-8** du Code de l'Education prévoit que « lorsque 10 % au moins des élèves d'un collège résident dans un autre département que celui dont relève l'établissement, une participation aux charges de fonctionnement et de personnel peut être demandée au département de résidence. Le montant de cette participation est fixé d'un commun accord entre les départements intéressés… ».*

Sur la base des effectifs recensés à la rentrée 2020-2021, quatre établissements sont concernés par ce dispositif : le collège de Rougemont, le collège de Marnay et le collège privé Saint-Joseph d'Héricourt pour le Département du Doubs ainsi que le collège de Pesmes pour le Département du Jura.

Parmi les effectifs recensés à la rentrée 2020-2021, des enfants résidant dans le secteur de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois sont concernés.

La commission permanente du 22 mars 2021 autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer avec le Conseil Départemental du Doubs les différentes conventions fixant les contributions départementales aux dépenses des collèges publics.

Le Département de la Haute-Saône alloue pour 2021 une dotation de 112 709 € au collège « Les Villanelles » à Rougemont.

SPORT – AIDE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Le Département a attribué un crédit de 25 000 € en faveur des associations sportives scolaires. A noter que cet effort financier, égal à celui de 2019, a été maintenu en 2020 et 2021 malgré la suppression d'un grand nombre de compétitions.

A ce titre, la Commission permanente a accordé une subvention de 1 539 € à celle du Collège Jules Jeanneney de RIOZ.

SPORT – AIDE AUX ÉQUIPEMENTS SOCIO-ÉDUCATIFS

Le Département subventionne les collectivités pour la construction, l'aménagement ou l'extension des salles polyvalentes.

A ce titre, la Commission permanente a accordé une subvention de 5 250 € à la commune de LE MAGNORAY pour la réhabilitation de sa salle polyvalente.

VOIRIE – BORDURES DE TROTTOIRS

Le Département attribue aux communes et à leurs groupements une aide pour la pose de bordures de trottoirs et caniveaux, sur le domaine public, sur la base forfaitaire de 10 € le mètre linéaire. Dans le cadre du plan de soutien à l'activité de voirie, la subvention versée pour les travaux notifiés aux entreprises durant le premier semestre 2021 sera bonifiée à 100%.

La commune de LE CORDONNET se voit attribuer une subvention de 1 490 € pour la pose de bordures de trottoirs entre le hameau de Hauterive et la RD 194.

La commune de MAIZIÈRES se voit attribuer une subvention de 1 800 € pour la pose de bordures de trottoirs dans la Grande rue (2ème section).

La commune de NEUVELLE-LES-CROMARY se voit attribuer une subvention de 2 880 € pour la pose de bordures de trottoirs au carrefour RD 5 / rue de la Charme.

Les montants versés seront doublés si les conditions prévues ci-dessus sont satisfaites.

VOIRIE – MATÉRIEL DE DÉNEIGEMENT

Le Département accorde une aide aux communes et groupements de communes pour l'acquisition de matériel de déneigement.

La commune de SORANS-LÈS-BREUREY se voit attribuer une subvention de 1 017 € pour l'acquisition d'une lame de déneigement.

TRANSPORTS SCOLAIRES – ÉLEVES EN SITUATION DE HANDICAP : CONVENTION ENTRE LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS ET DE LA HAUTE-SAÔNE, RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT D'UN ÉLÈVE EN SITUATION DE HANDICAP

En application de la loi NOTRe, il est de la compétence des Départements d'organiser et de financer le transport scolaire des élèves en situation de handicap résident sur leur territoire.

A ce titre, le Département de la Haute-Saône assurait le transport d'un élève domicilié en famille d'accueil à BRUSSEY et scolarisé à l'école élémentaire Louis Erny de RIOZ. Depuis le 16 février 2021, l'enfant est accueilli dans une famille domiciliée aux AUXONS, dans le Département du Doubs. De ce fait, le Département de la Haute-Saône n'a plus à prendre en charge cet élève.

Néanmoins, il s'avère compliqué pour les services du Département du Doubs de s'organiser pour l'élève concerné pour la fin de l'année scolaire en cours.

La commission permanente du 22 mars 2021 autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer avec le Conseil Départemental du Doubs la présente convention relative à la prise en charge du transport individualisé d'un élève domicilié aux AUXONS et fréquentant l'école élémentaire Louis Erny de RIOZ.

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE PASSATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION DE LA COMPÉTENCE D'OCTROI DES AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES PASSEE AVEC UN EPCI – CCPR – SOCIÉTÉ GRAPH'SPIRIT / SCI MATC A RIOZ

Par délibération du 28 mai 2018, la Communauté de Communes du Pays Riolais a délégué au Département la compétence d'octroi d'aide à l'immobilier d'entreprise. La Commission permanente du Conseil départemental, par délibération du 16 juillet 2018, a accepté cette délégation et une convention liant les deux parties a été conclue le 24 juillet 2018. Un avenant du 17 février 2021 a approuvé les modifications du règlement d'intervention.

Un dossier de demande d'aide a été déposé par la Société GRAPH'SPIRIT, via la SCI MATC spécialisée dans la conception, la fabrication et le marquage publicitaire.

Cette entreprise, qui était implantée à Besançon, vient de décider de transférer son activité sur la ZA de Rioz.

L'opération immobilière consiste en la construction d'un bâtiment d'une surface de 250 m² pour un coût de 208 000 € HT. L'assiette éligible globale de ce projet a été retenue.

La reprise de l'entreprise GRAPH'SPIRIT par cette société s'accompagnera de la création d'un emploi à moyen terme.

La commission permanente du 22 mars 2021 alloue à la SCI MATC une subvention de 16 640 € au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise, dont 6 240 € en application de la délégation d'octroi accordée par la Communauté de Communes du Pays Riolais, et autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention tripartite à intervenir avec la SCI MATC et la Société GRAPH'SPIRIT.

FORÊT – INFRASTRUCTURES LIÉES A L'ÉVOLUTION ET A L'ADAPTATION DE LA FORESTERIE – DESSERTES FORESTIÈRES – COMMUNE D'ÉCHENOZ-LE-SEC

Le Département favorise l'utilisation de la ressource forestière (bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie) et en facilite la mobilisation à travers notamment l'amélioration de la desserte forestière.

La commune d'ÉCHENOZ-LE-SEC, maître d'ouvrage de l'opération, souhaite créer le franchissement permanent d'un ruisseau situé au Lieu-dit Grand Bois Labouloy. Les travaux, sous maîtrise d'œuvre de l'ONF prévoient notamment la fourniture et la mise en place d'un aqueduc ainsi que la mise en œuvre d'un béton maigre de protection sur 12m² situé sur la piste de débardage en terrain naturel.

La commune d'ÉCHENOZ-LE-SEC se voit attribuer une subvention de 1 244 € au titre de l'amélioration de la desserte forestière.

LOGEMENT
AIDE AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Le Département, dans le cadre de sa politique d'aide à l'accession à la propriété, attribue une subvention d'investissement fixe de 3 000 € couvrant une partie du capital emprunté, en soutien des personnes (primo-accédants, âgés de moins de 40 ans, éligibles au financement du PSLA, et s'installant en Haute-Saône).

Ainsi, lors de la Commission permanente, cinq foyers de RIOZ, CHASSEY-LES-MONTBOZON, BEAUMOTTE-AUBERTANS, VELLEFAUX, et LOULANS-VERCHAMPS ont chacun bénéficié à ce titre d'une aide de 3000 €.

INSERTION
MISE EN ŒUVRE DU PDI « ESPACES VERTS ET AFFOUAGE » - ASSOCIATIONS DU CENTRE DE BEAUMOTTE

L'association du Centre de Beaumotte, partenaire du Programme Départemental d'Insertion depuis de nombreuses années, assure l'accompagnement d'allocataires du RSA en particulier par le biais de son chantier d'insertion. A côté de son activité principale de rénovation du petit patrimoine, la structure a développé une activité « espaces verts et affouage » pour à la fois répondre aux besoins de ses clients et offrir aux salariés en insertion de nouvelles possibilités de développement de compétences.

Elle souhaite ouvrir un restaurant pour diversifier son activité et valoriser son savoir-faire.

La commission permanente attribue une subvention de 7 691,20 € à l'association.

INSERTION – ATELIERS PEDAGOGIE PERSONNALISEE

Afin de favoriser l'employabilité des personnes éloignées de l'emploi, le Département souhaite s'appuyer sur le travail réalisé au sein des ateliers de pédagogie personnalisée (APP).

La Commission permanente autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention avec l'organisme de formation porteur des APP sur le secteur de RIOZ. De plus, la commission permanente accorde une subvention de 14 000 € pour soutenir financièrement cette action d'insertion.